

# La lettre

## de l'Observatoire

### des poissons migrateurs en Bretagne



## 15 et 16 novembre 2012 : deux journées décisives pour nos poissons migrateurs !

### Le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs en cours de révision

Le dernier Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) des cours d'eau bretons 2005 - 2009 a été prorogé à trois reprises dans l'attente de la prochaine version. Le prochain PLAGEPOMI est en cours de rédaction et devrait entrer en application au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### Site Internet de l'Observatoire des Poissons Migrateurs en Bretagne



En plus de la présente lettre, l'Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne va mettre en ligne toutes les informations relatives aux anguilles, saumons, truites de mer, aloses et lamproies en Bretagne. Son site Internet, actuellement en construction, ouvrira à l'automne.

L'association Bretagne Grands Migrateurs organise **un colloque régional dans le cadre du programme "poissons migrateurs" du contrat de projet Etat-Région 2007-2013.**

Toutes les personnalités élues, professionnels ainsi qu'un large public concerné par le thème de la continuité écologique y sont conviés. Retenez la date du jeudi 15 : journée spéciale "collectivités territoriales" sur ce thème !

**Réussir l'enjeu de la prise en compte des migrateurs au sein des politiques territoriales, contexte et retour d'expérience**, tel est l'objectif de cette première journée.

Au programme de la journée, dans un premier temps, les services de l'Etat rappelleront le cadre de gestion établi en Europe, en France et en Bretagne pour les grands migrateurs. Seront présentés des exemples d'implications par de nombreux acteurs dont le conseil régional, les conseils généraux, les structures de bassin versant ainsi que les collectivités piscicoles qui ont permis la réalisation de centaines de projets depuis 1994. Des exemples concrets d'aménagements seront exposés dans un second temps. Bilans et perspectives seront abordés en fin de journée autour d'une table ronde.

La deuxième journée, davantage orientée vers les aspects techniques, sera l'occasion de dresser un bilan des actions de connaissance.

La convivialité et les échanges sont au centre de nos attentes pour cet événement. Nous souhaitons que ce colloque dédié aux grands migrateurs vous encourage tous à poursuivre vos efforts pour la protection et la restauration de ces espèces emblématiques en Bretagne, et qui sont encore aujourd'hui menacées.

J.Y. Moëlo, Président de Bretagne Grands Migrateurs

Inscription et programme disponibles  
début juillet sur : [www.colloque-bzh-2012.fr](http://www.colloque-bzh-2012.fr)

## Sommaire

**Page 1** : les dernières actualités

**Page 2** : le classement des cours d'eau

**Page 3** : des nouvelles des départements

• **Finistère** : Un film pour encourager à restaurer la continuité écologique

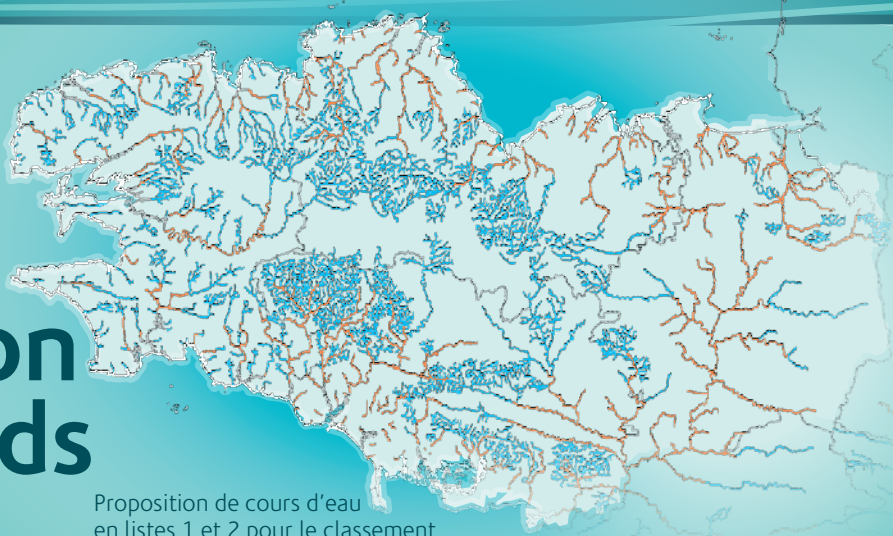
• **Morbihan** : Lamproies marines : suivi de la reproduction sur l'Ellé en 2011

• **Côtes d'Armor** : Aider les propriétaires de moulin à résoudre leur obligation vis-à-vis de la continuité écologique

• **Ille-et-Vilaine** : Continuité écologique : la concertation au cœur des projets d'aménagement

• **Page 4** : Les stations de comptage, indicatrices des flux de migration

# Le classement des cours d'eau : une protection pour les grands migrateurs



Proposition de cours d'eau  
en listes 1 et 2 pour le classement  
L214-17 du Code  
de l'Environnement Source DREAL Centre

Les grands migrateurs ont besoin de se déplacer le long des cours d'eau pour assurer leur survie. Leurs déplacements se font dans les deux sens : vers les sources et vers la mer. Compte tenu des menaces qui pèsent sur ces espèces, il est nécessaire d'agir sur toutes les nuisances à l'origine de leur déclin.

Qu'il s'agisse d'un grand barrage exploité pour fournir de l'eau potable ou de l'électricité, d'une écluse, d'une vanne de moulin ou d'un seuil maçonné, tous ces ouvrages installés sur les cours d'eau sont des obstacles successifs sur le parcours des migrateurs amphihalins<sup>1</sup>.

Assurer la libre circulation des poissons migrateurs, tel est l'objectif du futur classement des cours d'eau appelé classement L.214-17. Les anciens classements au titre de l'article L.432-6 du code de l'environnement seront caducs dès la publication du futur classement et, à défaut, le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## Des arrêtés préfectoraux pour permettre aux poissons de circuler...

L'article L.214-17 du code de l'environnement, créé par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, vise à **protéger certaines portions de cours d'eau où notamment la circulation des poissons migrateurs doit être assurée**<sup>2</sup>. Ces parties de cours d'eau seront classées en deux listes :

**Liste 1 :** cours d'eau sur lesquels aucun nouvel ouvrage ne peut être construit.

**Liste 2 :** cours d'eau sur lesquels la circulation des poissons migrateurs devra être assurée au plus tard dans les 5 ans après publication de la liste. Tout ouvrage aménagé sur un cours d'eau de la liste 2 devra être géré, entretenu et équipé

selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant.

Ces listes de cours d'eau ont été établies en concertation avec les usagers au cours de l'année 2010. Entre mai et septembre 2011, les conseils généraux, le conseil régional de Bretagne, les établissements publics territoriaux de bassin et les commissions locales de l'eau des SAGE<sup>3</sup> concernés ont été consultés par le Préfet pour fournir un avis sur ces listes.

Après cette phase de concertation, l'arrêté fixant les listes de cours d'eau classés pour les poissons migrateurs et sa circulaire d'application doivent paraître prochainement.

1 - Qui vit alternativement en eau douce et en mer  
2 - L'article L.214-17 vise à la fois le transport des sédiments et la circulation des poissons migrateurs  
3 - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

## Les déplacements vitaux des grands migrateurs



photo FDPPMA 35

Les **jeunes anguilles** remontent des centaines de kilomètres de cours d'eau pour atteindre l'endroit qu'elles ont choisi pour s'établir jusqu'au jour où elles se métamorphosent pour repartir en mer et se reproduire.



photo EPTB Vilaine

Les **saumons** peuvent remonter jusqu'à 2 ou 3 fois au cours de leur existence sur leur lieu de naissance, et se reproduire sur les zones de sources tandis que la majorité des jeunes descendent dès leur premier printemps.

En mer, les **lamproies marines** se fixent sur des poissons qui les transportent parfois sur de longues distances. En rivière, elles nagent librement vers les sites caillouteux où elles creusent leurs frayères. Comme les saumons, les jeunes dévalent ensuite les cours d'eau en direction de la mer.



photo FDPPMA 35



Les **aloses**, aux capacités de saut très limitées, demeurent dans les zones peu courantes et se reproduisent assez bas sur les bassins versants. Les jeunes aloses quittent les eaux continentales un à deux mois après l'éclosion.

photo EPTB Vilaine

## En direct des départements...

Depuis 2011, le programme poissons migrateurs du contrat de projet Etat-Région prend de l'ampleur avec les nombreux projets qui visent à rétablir la continuité écologique.

Ce thème rassemble les acteurs dans les départements.

### Finistère

## Un film pour encourager à restaurer la continuité écologique

(Source : CAMA 29)

La Cellule d'Animation sur les Milieux Aquatiques du Finistère (CAMA), pour son volet cours d'eau repose sur deux structures : le Conseil Général et la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.

**Afin d'accompagner au mieux les maîtres d'ouvrages dans leurs projets de rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, la CAMA a réalisé un film documentaire à leur intention.** Sont présentés les témoignages de techniciens motivés pour faire émerger des projets et de propriétaires riverains soucieux de mettre leur ouvrage en conformité. A noter également les interventions d'élus du conseil général, de la fédération de pêche, et de l'association de protection des moulins pour témoigner des enjeux portés par chacun et de la nécessaire concertation pour mener à bien ces projets.

Ce film de 18 minutes est disponible auprès de la CAMA du Finistère. Pour l'obtenir, contacter Nathalie Barraï au Conseil Général du Finistère (nathalie.barraï@c929.fr) ou Nicolas Bourré à la fédération de pêche du Finistère (fedepêche29@wanadoo.fr).

### Ille-et-Vilaine

## Continuité écologique : la concertation au cœur des projets d'aménagement

(Source : FDPPMA de l'Ille-et-Vilaine)

Le rétablissement de la continuité écologique est un enjeu majeur : cela n'a pas échappé aux syndicats de bassins versants déjà très impliqués dans des programmes de restauration des milieux aquatiques. La plupart d'entre eux a engagé des études dites "ouvrages" à l'échelle du bassin versant. **L'intérêt de ces études regroupant plusieurs ouvrages est qu'elles se déroulent de manière concertée** : le diagnostic, les enjeux et les scénarios d'aménagement sont analysés au sein d'un comité technique qui classe les différents scénarios par ordre de priorité. Le choix d'aménagement revient finalement au propriétaire convié au comité de pilotage composé des usagers, élus, financeurs, état et collectivités piscicoles.

### Morbihan

## Lamproie marine : suivi de sa reproduction sur l'Ellé en 2011

(Source : FDPPMA du Morbihan)

La lamproie marine est une des espèces migratrices qui remonte sur le bassin Ellé-Isole-Laïta pour se reproduire. Son aire de répartition n'y est pas très bien connue, et on ne dispose pas non plus de données quantitatives sur le stock de géniteurs. En 2010, la reproduction a été suivie par comptage de frayères sur le cours principal de l'Inam. En 2011, c'est le cours principal de l'Ellé (Finistère et Morbihan) qui a fait l'objet de suivis. **L'étude de la reproduction de la lamproie marine a été réalisée par les fédérations de pêche du Finistère et du Morbihan, d'une part à partir de comptages de frayères, et d'autre part avec un échantillonnage au stade larvaire (ammocètes).** La majorité des frayères a été comptabilisée sur l'aval de l'Ellé, mais les lamproies marines remontent relativement haut sur ce cours d'eau.



Cailloux et pierres déplacés par les lamproies pour aménager leurs frayères. photo FDPPMA 29

### Côtes d'Armor

## Aider les propriétaires de moulin à résoudre leur obligation vis à vis de la continuité écologique

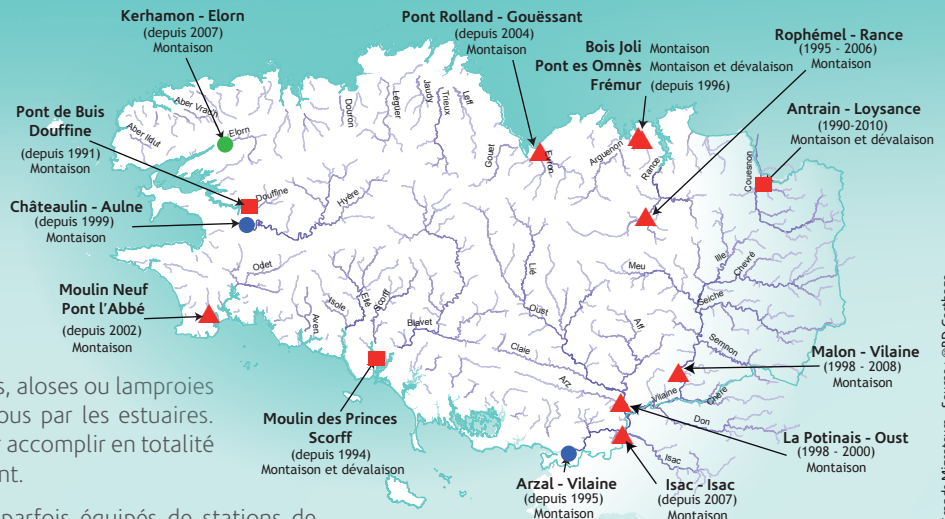
(Source : FDPPMA des Côtes d'Armor, Syndicat Mixte Environnemental Goëlo et Argoat, Syndicat Mixte Jaudy Guindy Bizien, SAGE Argoat Trégor Goëlo)

Le SAGE Argoat Trégor Goëlo a pris la décision d'accompagner les propriétaires de moulins dans la perspective de les aider à résoudre les problèmes de continuité écologique posés par leur ouvrage. Cette démarche basée sur le volontariat est pilotée par les Syndicats de rivières (SMJGB et SMEGA) ; un chargé de mission a été embauché pour mener à bien ce travail. La priorité a été donnée aux ouvrages classés "Grenelle" ; ce service sera donc proposé à seize propriétaires. **Il s'agit d'aboutir, sur la base d'un diagnostic du fonctionnement hydraulique, piscicole et sédimentaire, à la définition des différents scénarios d'aménagement.** Ce travail, réalisé en partenariat avec le propriétaire, est proposé à un comité de pilotage regroupant l'ensemble des acteurs de la rivière. Une réflexion est ensuite menée par ce groupe pour identifier les avantages et les inconvénients de chacun des scénarios. Cette étude technique doit guider les propriétaires dans les choix auxquels ils sont confrontés.

# Les stations de comptage, indicatrices des flux de migration

Qu'il s'agisse de saumons, truites de mer, anguilles, aloses ou lamproies marines, les migrateurs amphihalins transitent tous par les estuaires. C'est le lieu de passage obligé des migrateurs pour accomplir en totalité leurs migrations vitales entre la mer et le continent.

Les barrages qui jalonnent leurs parcours sont parfois équipés de stations de comptage. Elles se situent de préférence sur des barrages situés à proximité de la mer car elles permettent, de ce fait, d'évaluer les flux migratoires de l'ensemble du bassin versant amont. **Ces stations permettent d'évaluer les quantités de chaque espèce qui se déplacent sur les différents fleuves.** En Bretagne, il existe 9 stations de comptage en fonctionnement dont 3 pourvues de systèmes vidéo enregistrateurs : l'une aménagée sur l'Elorn en 2007, une autre sur l'Aulne en 1999 et la plus ancienne sur la Vilaine en 1995.



### Type des stations de contrôle

- ▲ Piégeage
- ▲ Vidéo comptage
- ▲ Vidéo comptage et piégeage

### Espèces concernées

- ▲ Anguille européenne
- Saumon atlantique
- Toutes espèces

## Une mine d'informations...

Les résultats de ces suivis fournissent des informations en continu pendant les périodes de migration. La vidéo permet de reconnaître chaque espèce, de savoir à quelle heure elle est passée et de la mesurer. Chaque silhouette est ainsi enregistrée !

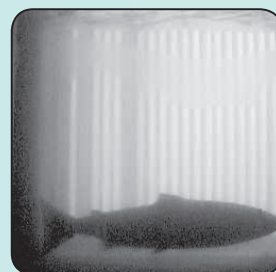
Selon la taille, le sens de migration (vers l'amont ou vers la mer) et la période, on peut également connaître le stade de développement de chaque espèce. Pour le saumon, les plus gros sont les géniteurs qui arrivent de la mer pour se reproduire tandis que les jeunes de moins de 20cm repartent en sens inverse pour grossir en mer. Sur près de 20 ans de données, on constate ces 5 dernières années de plus en plus d'adultes qui survivent après la reproduction et qui partent une nouvelle fois en mer ! Lorsque ces derniers passent à nouveau devant la caméra, ils peuvent mesurer près d'un mètre.

Toutes ces informations sont stockées dans une banque de données conçue spécialement pour ces suivis. Leur analyse permet de suivre l'évolution de chaque espèce et de donner l'alerte si besoin. Les 9 stations de comptage suivies actuellement en Bretagne fournissent des indicateurs à l'Observatoire des Poissons Migrateurs.

## Pour voir les grands migrateurs en direct...

Sur Internet, il suffit de taper :

[www.eptb-vilaine.fr/site/index.php/les-migrateurs/les-passes-a-poissons/webcam](http://www.eptb-vilaine.fr/site/index.php/les-migrateurs/les-passes-a-poissons/webcam) pour observer en direct les poissons qui passent devant la webcam ! En effet, comme deux autres stations de vidéo-comptage installées sur des barrages en Bretagne, le barrage d'Arzal est équipé d'un dispositif qui permet de les dénombrer.



Saumon atlantique de 95 cm filmé le 24 mars 2012 sur l'Elorn à Kerhamon (FDPMA29)



Lamproie marine filmée le 26 mars 2012 sur l'Aulne à Châteaulin (SMATAH)

### Pour organiser votre visite sur une station de vidéo-comptage :

- **Institution d'aménagement de la Vilaine** : boulevard de Bretagne, 56130 LA ROCHE BERNARD, 02 99 90 99 79, [brice.sauvaget@eptb-vilaine.fr](mailto:brice.sauvaget@eptb-vilaine.fr)
- **Observatoire aquatique de Châteaulin** : 30 bis quai Charles de Gaulle, 29150 CHATEAULIN, 02 98 16 03 75, [www.smatah.fr](http://www.smatah.fr)

A voir également à Pont Scorff (56) :

- > **Odyssaum**, un musée du saumon sauvage en Morbihan : 02 97 32 42 00, [www.odyssaum.fr](http://www.odyssaum.fr)
- > la **station du Moulin des Princes** : 02 97 32 54 29



Soutiennent les actions du programme Poissons Migrateurs du Contrat de projet Etat-Région : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,

les FDPMA des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, l'Office National de l'Eau et des milieux Aquatiques, les Conseils Généraux des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, l'Europe, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et le GIP Bretagne Environnement.

La lettre de l'Observatoire des poissons migrateurs est publiée par :



9, rue louis Kerautret Botmel - CS 26713  
35067 Rennes Cedex - 02 99 22 81 84

Directeur de publication : J.Y. Moëlo

Coordination : A. Bask

Création graphique, maquette, infographies et impression : IMAGIC

Imprimé à 2000 exemplaires sur papier recyclé par un imprimeur certifié IMPRIM'VERT